

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, rappelle à l'Assemblée qu'à la suite de la réunion de travail tenue en Préfecture, le 9 Février 1985, sur la réorganisation de la Carte Scolaire, un document de travail sur la possibilité de construction d'un C.E.S. à VANDOEUVRE a été diffusé aux responsables des Associations de parents d'élèves et des organisations syndicales.

Cette hypothèse n'a jamais été évoquée en séance de travail et afin de lever toute équivoque, Monsieur le Maire a adressé deux courriers à Monsieur le Recteur, en date des 29 Mars et 26 Avril 1985.

Sans réponse, le Conseil Municipal, les Associations de Parents d'élèves F.C.P.E. et P.E.E.P. de LUDRES, auxquelles se joint l'Association Familiale, ont décidé, le 6 Mai 1985, de diffuser une motion qui sera transmise à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

Or, une lettre de Monsieur le Recteur, reçue en Mairie le 13 Mai 1985, indique que l'hypothèse de la construction d'un collège à VANDOEUVRE faisant partie des multiples études, mais n'étant pas prête pour le 7 Février, n'avait pas été remise aux élus locaux.

Il apparaît donc que Monsieur le Recteur demande officiellement aux collectivités locales de donner leurs observations sur une série de propositions et, dans le même temps, diffuse, sous le "manteau", des propositions différentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :

- s'élève contre de tels procédés qui ne sont pas dignes d'un haut fonctionnaire d'un pays démocratique,
- approuve la lettre adressée à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,
- s'inquiète du peu de considération qui est faite des élus et de leurs observations, rédigées dans un document approuvé lors de la séance du 26 Mars 1985,
- insiste auprès de Monsieur le Recteur et de Monsieur le Commissaire de la République pour qu'une nouvelle réunion soit organisée avant le 27 Juin 1985, date de la fin de l'année scolaire, sur la modification du périmètre d'étude de la carte scolaire, en ne prenant en compte que le Sud de l'Agglomération en expansion démographique, c'est-à-dire les secteurs de VANDOEUVRE, JARVILLE, SAINT-NICOLAS-de-PORT, BAYON, NEUVES-MAISONS, LUDRES,
- n'excuse pas "l'omission" dont il a fait les frais.